

- lorsqu'il y a ouverture d'une nouvelle mission ou adaptation de missions déjà existantes, favoriser une optique plus régionale, les missions à un ou deux programmes, les bureaux satellites et le recours aux consuls honoraires plutôt que les grandes missions offrant tous les services
- avoir recours plus souvent aux associations professionnelles et aux groupes bilatéraux de gens d'affaires pour s'occuper de l'expansion du commerce et assurer les services commerciaux à l'étranger
- autoriser les chefs de mission à affecter le personnel des programmes à d'autres fonctions pendant une période dépassant l'actuelle limite de 10 %, afin de répondre aux augmentations de la charge de travail pendant les périodes de pointe, telles que les urgences consulaires, les demandes de visa pendant l'été ou les visites ministérielles
- abolir, dans certaines missions, les services de communications protégées qui ne sont pas essentiels
- publier des directives pour que certains travaux administratifs soient partagés entre les agents de tous les programmes (p. ex., l'agent de sécurité de la mission, le coordonnateur des plans opérationnels de la mission, l'agent au bilinguisme)